

Déclaration

AUJOURD'HUI ET DEMAIN : NI TRÊVE, NI UNION NATIONALE. DÉFENSE DES REVENDICATIONS !

Le SNFOLC avec sa fédération et sa confédération renouvelle son soutien total et sa solidarité à l'égard de la population ukrainienne, aux travailleurs et aux syndicats ukrainiens. Elle apporte tout autant son soutien à la population et aux militants russes qui subissent la répression, rejettent la guerre et appellent à la paix partout dans le monde.

Dans ces circonstances, le SNFOLC rappelle son attachement aux principes d'indépendance syndicale, de laïcité et de conquêtes sociales contenus dans la Charte d'Amiens. De même, respectueux des opinions politiques, philosophiques et religieuses de ses adhérents, ni le SNFOLC, ni la FNEC FP-FO, ni la cgt-FO ne donneront de consigne de vote pour les élections présidentielles et législatives.

Le SNFOLC affirme à nouveau son refus de vivre sous un état d'urgence permanent et appelle au rétablissement de toutes les libertés individuelles et collectives, dont les libertés syndicales, le droit de grève et de manifestation, droits fondamentaux qui permettent de défendre tous les droits.

Le SNFOLC ne s'engagera dans aucune politique d'accompagnement, de co-législation, ou même d'union nationale sous aucun prétexte, pas même la guerre.

Ces principes garantissent l'indépendance et la liberté d'action du syndicat dont les adhérents et les personnels ont besoin pour construire le rapport de force nécessaire à la défense individuelle et collective des revendications. Le SNFOLC est avec les personnels qui se mobilisent dans leurs établissements pour leurs revendications (postes, statuts, conditions de travail...). Il faut des milliards pour les services publics et les salaires, pas pour la guerre !

Fort de ses principes, de son implantation, le SNFOLC appelle les personnels des lycées et collèges à rejoindre le syndicalisme libre, indépendant et confédéré, à se porter candidats sur les listes FO aux élections professionnelles de décembre 2022 pour élire des représentants des personnels qui défendront leurs droits. Ensemble nous sommes plus forts. Indépendants, nous sommes libres de nos actions. Organisés nous pouvons gagner !

AUGMENTATION DES SALAIRES ET DÉFENSE DES RETRAITES SONT INDISSOCIABLES

Tout comme nous l'avons fait dès le 5 décembre 2019, en organisant la grève dans nos établissements, aujourd'hui et demain, nous n'accepterons pas de voir nos droits à pension et nos acquis sacrifiés sur l'autel des milliards donnés au CAC 40. FO a mené un combat acharné contre la réforme Macron des retraites, contre la suppression pour les fonctionnaires du Code des pensions. FO est prête à engager la même bataille.

De même, le SNFOLC ne cautionne pas le plan de « *résilience* » gouvernemental qui entérinerait une baisse « *raisonnable* » des salaires et du pouvoir d'achat.

FO ne s'inscrit pas dans la promesse électorale de la ministre de la Fonction Publique, d'augmenter la valeur du point d'indice après l'élection présidentielle et les élections législatives, alors que cela fait des mois que les prix à la consommation et l'inflation augmentent (4,5 % depuis un an selon l'INSEE à la date du 31 mars 2022).

FO n'accepte pas que les personnels soient sous payés, que les AED et les AESH soient rémunérés au-dessous du SMIC, que les futurs professeurs, CPE, PSYEN, maintenant recrutés à bac +5 soient payés seulement 10 % au-dessus du SMIC. Nous n'acceptons pas que les primes instaurées par le Grenelle de Blanquer, les 15 € de PSC ou l'augmentation de 10 % des indemnités kilométriques (+3 centimes du km) passent pour une revalorisation. Nous n'acceptons plus que l'on nous dise, « *il faut travailler plus pour gagner plus* », alors qu'en même temps la spéculation sur les carburants pénalise les collègues affectés loin de chez eux et sur de multiples compléments de service. C'est à partir de nos salaires qu'est calculée notre retraite.

C'est pourquoi FO exige

- ▶ une augmentation de 22,68 % de la valeur du point d'indice et 183 euros tout de suite comme pour les personnels de santé,
- ▶ l'augmentation des ISSR à hauteur de l'augmentation des prix des carburants,
- ▶ l'abrogation de PPCR qui a allongé les carrières et qui institue la concurrence entre les personnels.

STATUT, POSTES, DIPLOME NATIONAL DU BACCALAUREAT : LE SOCLE REPUBLICAIN A DEFENDRE ET RECONQUERIR

Avec la fédération FNEC FP-FO, le SNFOLC exige l'abandon immédiat de l'expérimentation marseillaise et refuse sa généralisation présentée par E. Macron. Il s'agit bien d'aggraver toutes les mesures de territorialisation prises par les gouvernements successifs, et contre lesquelles les personnels résistent toujours. Dans la logique de l'expérimentation marseillaise et des propositions du « Grenelle » du ministre Blanquer, E. Macron veut ouvrir la voie au recrutement local en supprimant les concours, ce qui signifierait la fin du recrutement statutaire, la fin des statuts nationaux, la fin de l'Ecole publique et laïque. Comme la confédération FO, le SNFOLC réaffirme son « attachement à la République, une et indivisible, garante de l'égalité de droits, à l'universalisme républicain, à la laïcité et à la séparation des Eglises et de l'Etat ».

Or, en déclarant que le concours sur diplôme n'est rien mais que « le métier » est tout, en remettant en cause l'existence même des concours du CAPES et de l'agrégation, la ministre de la Fonction Publique avoue qu'elle livre un même combat contre les diplômes, les concours de recrutement et les statuts de la Fonction publique qui sont les garants de la République une et indivisible.

La remise en cause du baccalauréat comme diplôme national et 1er grade universitaire apparaît clairement comme un élément de ce dispositif de démolition du statut. C'est pourquoi le SNFOLC, dans la continuité de la réunion nationale du 4 février « pour le rétablissement du baccalauréat national dès 2022 », qui a rassemblé 150 collègues et militants au siège de la Confédération FO, décide de poursuivre la campagne nationale pour le retour à un baccalauréat national, s'engage et soutiendra toutes les initiatives pour construire le nécessaire rapport de force.

Le SNFOLC réaffirme qu'« il est urgent d'obtenir de ce gouvernement, ou du futur, le rétablissement du Baccalauréat national, comme diplôme national et premier grade universitaire » (déclaration de la conférence du 4 février).

A la veille des épreuves de spécialité du bac Blanquer, que le ministre a déjà été obligé de repousser suite à la grève du 13 janvier, au moment où les services des examens et concours sont en surchauffe et où le contrôle continu accentue la désorganisation des lycées, le SNFOLC informe qu'il dépose un préavis de grève pour couvrir les personnels et soutiendra toutes les initiatives.

De même, FO n'accepte pas que notre temps de travail (ORS) soit alourdi par la multiplication des tâches périphériques, que notre droit à mutation et notre droit au déroulement d'une carrière complète soient livrés à l'opacité des opérations effectuées par les rectorats et le ministère, ou dépendent de notre soumission à un projet local d'établissement.

Le SNFOLC dénonce l'inclusion systématique des élèves et revendique le maintien et la création des structures adaptées nécessaires.

FO refuse que les conditions de travail rendent le travail des enseignants insupportable et mettent leur santé en danger. Des classes à 30 élèves en collège, à 35 en lycée, à 48 en CPGE, c'est inacceptable !

Le SNFOLC exige

► l'abandon des réformes Blanquer du baccalauréat et du lycée, le retour aux épreuves nationales, ponctuelles et terminales du baccalauréat dès juin 2022, l'abrogation de Parcoursup,

► le maintien de toutes les garanties statutaires et l'abrogation de la loi de la Transformation de la Fonction publique, le retour du contrôle des mutations et des promotions par les représentants du personnel,

► la création de tous les postes nécessaires pour baisser significativement les effectifs par classe, comme pour permettre un exercice plein et entier du droit à mutation des personnels,

► le retour à un recrutement par la voie des concours à partir de bac +3,

► un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH, abandon des PIAL.

Le SNFOLC appelle tous les personnels à se réunir pour lister les revendications urgentes et décider des initiatives à prendre, dans la continuité des mobilisations et des grèves pour obtenir les heures et les postes, dans la continuité de la grève majoritaire du 13 janvier. Un préavis de grève est déposé par la FNEC FP-FO pour couvrir toutes les initiatives des personnels.

Adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions

